



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110664

AMENAGEMENT D'UN COULOIR DE BUS AVENUE DE NANTES -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
01 mars 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMENAGEMENT D'UN COULOIR DE BUS AVENUE DE NANTES -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

L'avenue de Nantes connaît des difficultés de circulation importantes, notamment aux heures de pointe. Depuis la restructuration du réseau de bus urbains, cet axe accueille 2 lignes de bus cadencées, et une ligne interurbaine. Ces lignes sont elles-mêmes retardées par la saturation de la circulation.

C'est pourquoi, il a été décidé, en concertation avec la Communauté d'agglomération de Niort, en charge de la compétence transports urbains, de créer un couloir de bus en site propre sur la voie centrale de l'avenue. Cet aménagement, couplé avec un dispositif de priorité aux bus sur les carrefours à feux, permettra aux bus de s'affranchir de la saturation du trafic sur une grande partie de l'avenue. Par ailleurs, l'ensemble de l'aménagement, par la création de quais en partie centrale, contribuera à l'abaissement des vitesses, et donc à l'amélioration de la sécurité routière.

L'avenue de Nantes étant classée dans le domaine de la voirie départementale, la dépense pour cet aménagement estimée à 283 000,00 € HT peut être subventionnée par le Conseil Général au titre de la sécurité routière, à hauteur de 30 % de son montant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre de la sécurité routière ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes et documents correspondants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE